Dossier de rentrée scolaire

Année scolaire 2023 – 2024

Nous contacter

4 rue de la Poste
85280 La Ferrière

02.51.98.35.57

direction@laferriere-stnicolas.fr
https://laferriere-stnicolas.fr/

Chef d'établissement
M GIRAUD Ludovic

Horaires de l'établissement

lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h15 – 8h45	8h45 – 12h00	12h00 – 13h45	13h45 – 16h45	16h45 – 19h00
Accueil Périscolaire	Classe	Restauration scolaire	Classe	Accueil Périscolaire

L'ouverture du portail se fait 10 minutes avant le début des cours (8h35 le matin et 13h35 l'après-midi).
Les enfants encore présents 15 minutes après la sortie des classes sont transférés vers le service périscolaire concerné (restaurant scolaire ou accueil périscolaire).
Par respect pour le travail des enseignants, nous vous demandons de veiller au respect de ces horaires.

Équipe éducative et Structure pédagogique

Classe de TPS-PS

Enseignante
Mme PENISSON Patricia
p.potier@laferriere-stnicolas.fr

Classe de PS-MS

Enseignante
Mme PALUTEAU Audrey
a.paluteau@laferriere-stnicolas.fr

Classe de MS-GS A

Enseignante
Mme BERNARDIN Charlotte
c.bernardin@laferriere-stnicolas.fr

Classe de MS-GS B

Enseignante
Mme FICHET Anne-Cécile
a.fichet@laferriere-stnicolas.fr

Aide maternelle
Mme BERNAUDEAU Justine

Aide maternelle
Mme BAILLAT Marie

Aide maternelle
Mme PASQUIER Alexia

Aide maternelle
Mme HERMOUET Sonia

Classe de CP

Enseignante
Mme MARTINEAU Sophie
s.martineau@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CP-CE1

Enseignante
Mme BOUIN Marine
m.bouin@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CE1

Enseignante
Mme HILLION Céline
c.hillion@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CE2 A

Enseignante
Mme GREFFARD Régine
r.greffard@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CE2 B

Enseignante
Mme CHAINE Céline
c.chaine@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CM1

Enseignante
Mme GUIBERT Marylène
m.guibert@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CM1-CM2

Enseignante
Mme HUMEAU Annelise
a.humeau@laferriere-stnicolas.fr

Classe de CM2

Enseignant
M OLLIVIER Alain
a.ollivier@laferriere-stnicolas.fr

Regroupement d'adaptation

Enseignante spécialisée
Mme NOUVEL Bénédicte
b.nouvel@laferriere-stnicolas.fr

Personnel de service

Mme CIRET Charleyne
Entretien / Restauration
Accueil périscolaire

Mme COTTY Françoise
Entretien / Restauration

M GILBERT Gabriel
Entretien

Mme GUILLOIS Françoise
Entretien / Restauration

Mme JAULIN Colleen
Entretien / Restauration

Mme LOIZEAU Laure
Secrétariat, comptabilité
Accueil périscolaire

Mme MELLIER Vanessa
Entretien / Restauration
Accueil périscolaire

Les Tarifs

Les rétributions scolaires

31.5€ / mois et par enfant

Chaque année, les familles choisissent librement de souscrire à la cotisation de base (31.5 €) ou à la contribution solidaire (35 €) qui permet de financer les projets de l'école.
Ce prix comprend toutes les activités extra-scolaires (sorties…).
Une réduction de 10 € est consentie à partir du 3e enfant.

La restauration scolaire

3.76€ / par repas

Jusqu'en décembre 2023. Au 1e janvier 2024, la municipalité fixera son nouveau tarif.
Les repas sont portés sur la facture mensuelle globale.

L'accueil périscolaire

	De 7h15 à 7h30	De 7h30 à 8h05	De 8h05 à 8h35	De 17h00 à 17h30	Toute ½ heure supplémentaire après 17h30
1 enfant	0€60	0€60	1€65	1€65	0€60
2 enfants	1€00	1€00	2€76	2€76	1€00
3 enfants	1€21	1€21	3€32	3€32	1€21
4 enfants	1€30	1€30	3€56	3€56	1€30

Assurance scolaire

Saint-Christophe ASSURANCES

Grâce au contrat collectif souscrit par l'école, votre enfant bénéficie d'une protection complète 24h/24, 7J/7 où qu'il se trouve.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents du site www.saint-christophe-assurances.fr. Vous pourrez y découvrir les garanties qui couvrent votre enfant et imprimer une attestation d'assurance.

Nous vous rappelons que cette assurance couvre votre enfant pour les dommages corporels dont il serait la victime. Pour tous les dommages que votre enfant causerait à autrui, votre enfant doit bénéficier d'une couverture « responsabilité civile ». Une attestation concernant ce deuxième contrat vous sera demandée en début d'année scolaire.

Restaurant scolaire

HORAIRES

- **PS-MS** 12h00
- **CE2-CM1-CM2** 12h05
- **GS-CP-CE1** 12h45

Pour les plus petits, pensez à compléter régulièrement le tableau de présences. Pour l'enfant qui arrive en retard le matin, vous avez la possibilité de téléphoner directement à la cantine **avant 9h30** ; passé cet horaire, votre enfant ne pourra y déjeuner.

Les serviettes sont fournies pour tous les enfants (maternelle et élémentaire).

Les menus sont affichés à l'école et également disponibles sur le site internet de l'école : https://laferriere-stnicolas.fr

Les médicaments sont interdits sauf s'il s'agit d'une maladie longue (dans ce cas, les parents fourniront un certificat médical, ordonnance et instructions à la responsable de la cantine).
En cas d'allergie alimentaire, merci de prévenir le directeur.

02.51.40.65.08

L'accueil périscolaire

7h15 → 8h35
17h00 → 19h00

L'accueil périscolaire est organisé dans la salle du restaurant scolaire et dans la cour de récréation élémentaire.

Il n'y a pas d'inscription préalable à faire.
Les enfants apportent leur(s) goûter(s).

Le soir, le transfert de la surveillance entre enseignants et personnel de l'accueil périscolaire se fait précisément à 17h00.

Matin et soir, les parents émargent le registre de l'accueil périscolaire attestant de la présence de leur(s) enfant(s), en précisant l'heure d'arrivée ou de départ ainsi que le nombre d'enfants s'il est différent de celui indiqué sur le registre.

Le calendrier scolaire

Rentrée des enseignants Portes ouvertes de 17h00 à 18h30	Vendredi 1e septembre 2023
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre au lundi 8 janvier 2024
Vacances d'Hiver	Du vendredi 23 février au lundi 11 mars 2024
Vacances de Printemps	Du vendredi 19 avril au lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	Du mardi 7 mai au lundi 13 mai 2024
Vacances d'Eté	Vendredi 5 juillet 2024

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise a lieu le matin des jours indiqués.

L'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans. Cette disposition légale implique l'assiduité de tous les élèves inscrits de la Petite Section au CM2. Toute absence doit être signalée et justifiée (Cf. règlement intérieur). A ce titre, les vacances prises sur temps scolaire ne sauraient constituer un motif légitime.